

LES BERGES DU CANAL SANS VOITURE, C'EST LE PIED !

À la fois écologique et gage de sécurité pour les usagers, la l'Aisne est plébiscitée par les Pantinois. L'expérimentation à Saint-Exupéry les a en effet pleinement convaincus. La mesure a été.

Extrait du dossier réalisé par Christophe Dutheil, Guillaume publié dans Canal n°309, septembre 2022.

Publié le 01 septembre 2022

PIÉTONNISATION PÉRENNISÉE ET ÉTENDUE

Réduire la place de la voiture, et par là même la pollution et les risques d'accidents : ce sont ces objectifs qui ont décidé la ville à tester, dès le printemps 2021, la piétonnisation des abords de plusieurs établissements scolaires au moment des entrées et sorties des élèves. Après les écoles Auray-Langevin, Joliot-Curie, Joséphine-Baker, Jean-Jaurès et Liberté, c'est Saint-Exupéry qui a fait l'objet, à partir du 9 mai, d'une telle expérimentation entre le 36, quai de l'Aisne et la rue Lakanal.

Quelques semaines après le début de ce test, une consultation était organisée auprès des riverains et de la communauté éducative. Du 23 mai au 25 juin, 201 personnes se sont prononcées et 84 % d'entre elles se sont montrées satisfaites, ou très satisfaites, des aménagements réalisés. Les répondants avaient par ailleurs la possibilité de faire des suggestions. Ainsi, une large part a manifesté le désir d'étendre l'expérimentation sur une plus grande partie du quai...

Ces résultats ont conduit la ville à pérenniser, dès le 14 juillet, cette piétonnisation et même à l'étendre sur le tronçon du quai de l'Aisne allant de la rue Étienne-Marcel à la rue de la Distillerie. Ce dernier est ainsi totalement fermé à la circulation motorisée (à l'exception des véhicules de secours et de livraison), et ce, dans les deux sens.

Le stationnement est par ailleurs interdit sur l'ensemble du quai de l'Aisne, histoire de libérer encore un peu plus d'espace. Une signalisation vient en outre d'être installée pour que les vélos et engins de déplacement personnels circulent sur la chaussée, laissant la berge aux marcheurs. Quant au marquage apposé sur la passerelle de l'hôtel de ville, il vise à séparer les flux de piétons et de cyclistes afin d'apaiser les conflits d'usage. Enfin, des réflexions sont en cours afin de réaménager le quai de manière plus qualitative.

UN PREMIER PAS VERS L'AUTONOMIE

L'année scolaire passée, trois groupes de 20 enfants de CE2 (un niveau à partir duquel on commence à se déplacer seul) des écoles Jean-Jaurès et Cachin ont bénéficié, pendant la pause méridienne, de quatre séances de sensibilisation à la sécurité routière animées par Philippe Vaillant, moniteur prévention routière au sein de la police municipale. « *Le but était de leur faire prendre conscience des dangers de la rue, explique-t-il. Je leur ai fait découvrir les bases de la signalisation routière et quelques astuces pour circuler en toute sécurité.* » À l'issue de l'évaluation finale, tous ont décroché le Permis piéton, lequel leur a été remis jeudi 23 juin par Bertrand Kern, le maire, et Françoise Kern, son adjointe déléguée à la Tranquillité publique et à la Sérénité urbaine.



RETRouvez les autres articles du dossier "ça bouge du côté des mobilités", réalisé par Christophe Dutheil, Guillaume Gesret, Pascale Decressac, publié dans Canal n°309, septembre 2022 :

- > Pantin, une ville en mouvements
- > RER E : un train d'avance
- > Comité vélo : la parole aux usagers
- > Plus de possibilités de stationner et de circuler vert

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.